



Forum des Ongs et 62^e session ordinaire de la Commission Africaine des droits de l'Homme et des Peuples (CADHP)

Nouakchott-République Islamique de Mauritanie /25 avril - 9 mai 2018

DECLARATION PUBLIQUE DU REDHAC SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE CENTRALE

Excellence Mme la Présidente de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;

Honorables Commissaires ;

Mesdames et Messieurs les représentants des Etats Parties ;

Cher (es) collègues ;

Les membres du REDHAC et moi-même vous félicitent ainsi que vos collègues pour l'organisation bien réussie de la 62^e session ordinaire de la CADHP du 25 avril au 9 Mai à Nouakchott-République Islamique de Mauritanie. Nous remercions également le gouvernement de la République Islamique de Mauritanie pour son hospitalité dans ce beau pays de l'Afrique de l'Ouest.

Mme la Présidente,

Nous venons devant votre auguste assemblée porter nos inquiétudes sur : la réduction de l'espace civique et démocratique en Afrique Centrale :

1) de la liberté d'association, de réunion et de manifestations:

- Le 31 décembre 2017 en RDC, dispersion et répression sanglantes de la marche pacifique organisée par le Comité Laïc de coordination de l'Eglise Catholique à Kinshasa pour exiger la mise en œuvre de l'accord de la Saint-Sylvestre. Le bilan a été assez lourd : 12 manifestants tués par balles réelles par les forces de sécurité lourdement armées ; de nombreuses interpellations à Kinshasa ;
- Le 29 janvier 2018 au Tchad, Les manifestations ont été violemment réprimées par les forces de sécurité. Au moins 110 personnes ont été arrêtées à N'Djamena. Les forces de sécurité ont investi plusieurs grandes villes en prévision de nouvelles manifestations les 6 et 7 février 2018.

2) de la liberté d'expression, d'opinion et d'accès à l'information

- 30 septembre 2017 au Cameroun : Passage du ministre de la communication porte-parole du gouvernement M. Issa Tchiroma BAKARY dans les télévisions et radios pour menacer de fermeture toutes les chaînes de télévision qui donneront la parole aux « sécessionnistes » ;
- Le 17 octobre 2017, au Tchad : Arrestation et détention arbitraires à Ndjamen, de Juda Allahodoum, Directeur de publication de l'hebdomadaire "Le Visionnaire" et président du patronat de la presse tchadienne ;
- Le 13 octobre 2017 en RCA: menaces de mort à l'encontre des membres de radio Mbari, à Bangassou au Sud-Est par les groupes armés ;

3) des arrestations et détentions arbitraires



- Le 19 février 2018 au Tchad, le DDH et porte-parole du mouvement des citoyens IYINA (nous sommes fatigués en langue locale), Alain Didah Kemba, a été arrêté par la police et accusé d'avoir tenté de brûler un pneu dans la rue. Il n'a pas été inculqué officiellement.
- depuis novembre 2016 au Cameroun au moins 1000 personnes ont été arrêtées et détenues arbitrairement dans les prisons et autres centres de détention.

4) L'accès à la connexion internet

La coupure d'internet est devenue une vraie arme redoutable que les gouvernements utilisent. C'est dans le contexte des élections, des crises sociopolitiques qu'elle est plus exercée, dans l'objectif principal de cacher à la communauté internationale, les crimes graves que les autorités commettent en violation des lois sur l'utilisation de l'internet.

Excellence Madame la Présidente de la CADHP Honorables Commissaires ;

Le REDHAC recommande à la CADHP :

- 1) d'exhorter les pays de l'Afrique Centrale de laisser les associations et partis politiques mener librement leurs activités ;
- 2) de s'assurer que les journalistes et les organes de presse y compris l'accès à l'internet et à l'information sont garantis par les Etats signataires de la Charte ;
- 3) de demander la libération inconditionnelle et immédiate et l'arrêt des poursuites à l'encontre des cas relevés dans cette communication ;
- 4) d'examiner sur le fond la communication du REDHAC contre l'Etat du Cameroun pour violation des dispositions de la Charte dans la crise sociopolitique au Cameroun ;
- 5) de mettre en place des politiques d'accompagnement pour une meilleure prise en compte des droits sociaux, économiques et culturels suscités.

JE VOUS REMERCIE !

Nouakchott, le 25/04/2018

**Maximilienne C. Ngo MBE
REDHAC**